



DEPUIS 2008, LA **CRISE** ACCROÎT LES **INÉGALITÉS** ENTRE **INDIVIDUS** AU SEIN DES **TERRITOIRES**

Les rapports 2014 de l'Observatoire des territoires et de l'Onzus* décrivent et analysent, sur des échelles territoriales différentes, des phénomènes identiques : disparités en termes de revenu, d'accès à l'emploi ou à la formation, d'accès aux soins et aux services, etc. Le rapport de l'Onzus souligne les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers de la politique de la ville, ainsi que les écarts entre ces quartiers et les autres territoires. Le rapport de l'Observatoire des territoires s'attache à mettre en évidence les grandes disparités entre territoires, susceptibles de constituer autant d'inégalités à combattre que de potentialités à explorer, et dégage les principaux processus qui les engendrent.

* L'Observatoire national des zones urbaines sensibles, l'Onzus, est devenu l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) en 2015.

DES INÉGALITÉS DE REVENUS PLUS MARQUÉES ENTRE LES INDIVIDUS QU'ENTRE LES TERRITOIRES

Le bien-être ressenti est fortement lié au niveau de revenu : les ménages disposant des plus hauts revenus affichent, en moyenne, un niveau de satisfaction supérieur à ceux qui disposent de faibles revenus.

Au niveau des territoires, la mesure des inégalités en termes de revenu dépend fortement de la maille géographique utilisée. Plus la maille retenue est vaste, moins les disparités entre territoires s'avèrent importantes. Ainsi, les inégalités de revenus sont plus marquées entre les communes ou les zones d'emploi qu'elles ne le sont entre les régions. Au niveau des zones d'emploi de métropole, le revenu fiscal médian par unité de consommation varie ainsi, en 2011, de 14 513 € dans la zone d'emploi de Lens-Hénin (Pas-de-Calais) à 28 679 € dans celle de Houdan (Yvelines), soit une amplitude de plus de 14 000 €.

Juillet 2015

#2

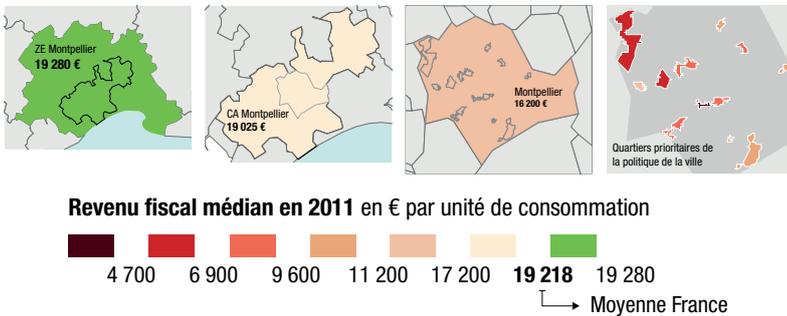
Au niveau des régions, ce revenu fiscal médian par unité de consommation varie de 17 265 € dans la région Nord-Pas-de-Calais à 22 243 € en Île-de-France, soit un écart d'un peu moins de 5 500 €. Les disparités de revenus se révèlent, par ailleurs, bien plus importantes au sein des territoires eux-mêmes, c'est-à-dire entre leurs habitants, qu'entre les territoires. Dans les zones d'emploi, par exemple, l'inégale répartition des revenus entre les habitants peut être mise en évidence à l'aide du rapport inter-décile par unité de consommation, rapportant le revenu fiscal minimal des 10 % les plus riches au revenu fiscal maximal des 10 % les plus pauvres. En métropole, en 2011, ce rapport est égal à 5,6.

Les plus fortes inégalités de revenus s'observent aux deux extrémités géographiques du pays : dans le nord et sur le pourtour méditerranéen (littoral du Languedoc-Roussillon, en particulier), ainsi qu'à Paris et dans le Genevois français. Dans ces territoires, les revenus fiscaux médians par unité de consommation des 10 % les plus riches sont plus de sept fois plus élevés que ceux des 10 % les plus pauvres. Il n'existe aucune relation entre le niveau des revenus (revenu fiscal médian) et l'ampleur des disparités de revenu. Les zones d'emploi les plus favorisées

en termes de revenu fiscal médian se caractérisent, dans certains cas, par de fortes inégalités internes comme, par exemple, à Paris ou dans le Genevois français. Mais, dans d'autres cas, elles se distinguent par une distribution relativement homogène des revenus, à l'instar de Rambouillet ou de Houdan, dans les Yvelines. Réciproquement, parmi les zones d'emploi à faible revenu fiscal médian, certaines sont caractérisées par de forts écarts entre individus, comme Maubeuge ou Valenciennes dans le Nord, alors que certaines zones d'emploi présentent un moindre degré d'inégalité entre les habitants, telles Mauriac et Saint-Flour (Cantal) ou encore Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Au sein des unités urbaines qui abritent des quartiers prioritaires (zones urbaines sensibles - Zus), les écarts de revenus entre ces derniers et le reste de l'unité urbaine sont très marqués. La réduction de ces écarts (ainsi que ceux en termes d'éducation, d'accès à l'emploi, etc.) est précisément l'objectif de la politique de la ville. En 2011, le revenu fiscal moyen par unité de consommation des habitants des Zus ne représente ainsi que 54 % de celui de l'ensemble des habitants de leurs unités urbaines. Le taux de pauvreté, défini comme la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (60 % du revenu médian), s'élève à 38,4 % en 2012 dans les Zus, soit trois fois plus qu'en dehors des Zus.

Figure 1. Disparité de revenu par territoire (exemple sur la zone d'emploi de Montpellier)

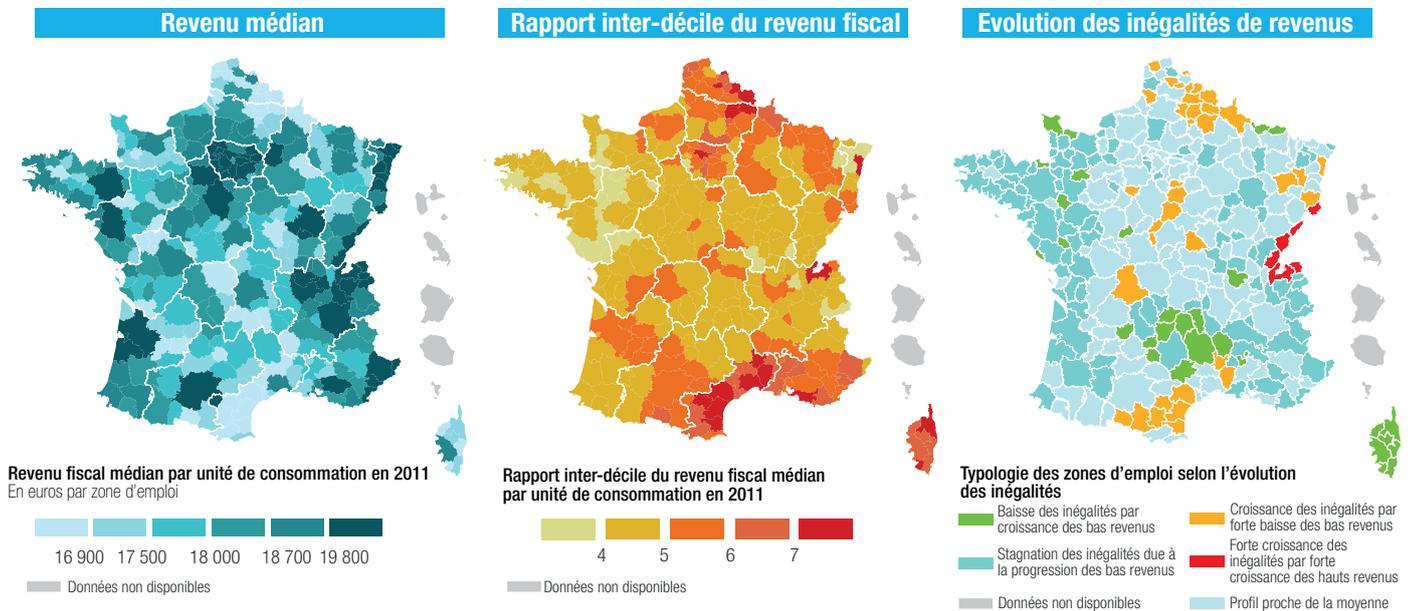


Source : Insee, direction générale des Finances publiques (DGFIP) 2011.

LA CRISE A ACCENTUÉ LES INÉGALITÉS DE REVENUS ENTRE INDIVIDUS, D'UNE PART, ENTRE LES ZUS ET LES AUTRES QUARTIERS, D'AUTRE PART

Entre 2007 et 2011, à une échelle macro, les disparités de revenus entre territoires ont eu tendance à se réduire. Ainsi, les territoires les plus favorisés ont, en général (à l'exception toutefois des espaces frontaliers),

Figure 2. Cartographies des inégalités



UN NOUVEAU CRITÈRE POUR DÉFINIR LES 1 500 QUARTIERS PRIORITAIRES

Pour définir les nouveaux quartiers de la politique de la ville, un critère de revenu a été retenu car considéré comme synthétisant le mieux les inégalités sociales et la précarité multiforme. Les 1 500 nouveaux quartiers prioritaires – 1 300 en métropole et 200 en Outre-mer – ont ainsi été définis à partir du repérage de « carreaux » abritant une population dont le revenu fiscal est inférieur au seuil de bas revenu, ce seuil dépendant en partie de la distribution des revenus au sein de l'agglomération.

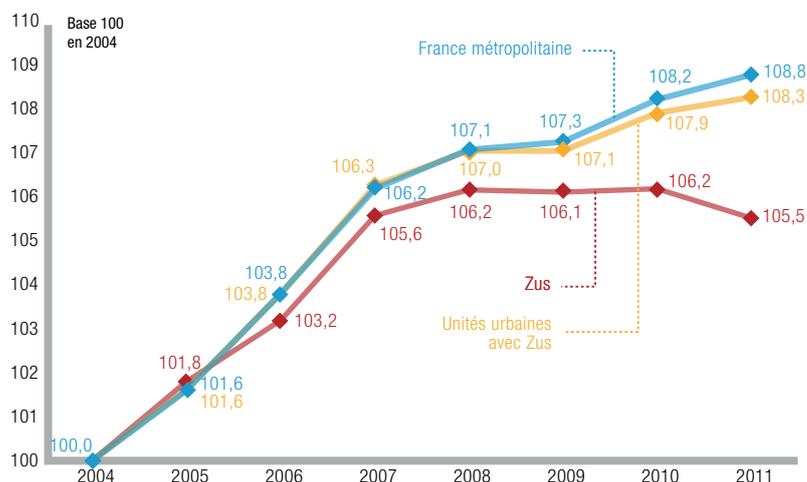
connu une moindre augmentation des revenus médians que les territoires plus défavorisés.

Le constat en termes d'évolution des inégalités est tout autre, si l'on considère les écarts de revenus entre individus à une échelle micro. Au cours de la même période, les inégalités monétaires au sein des zones d'emploi ont dans l'ensemble progressé, à la fois en raison d'une diminution des bas revenus (premier décile) et d'une hausse des plus hauts revenus (dernier décile). Cette évolution est toutefois variable d'une zone d'emploi à l'autre, la crise ayant plus fortement impacté les bas revenus dans les zones les plus fragiles, industrielles et ouvrières.

Ce constat de précarisation des espaces et des populations les plus fragiles du fait de la crise vaut également pour les quartiers de la politique de la ville. De nombreux indicateurs signalent, en effet, une progression des écarts en termes de revenus et de pauvreté entre les Zus et le reste du territoire depuis une dizaine d'années. Ainsi, entre 2004 et 2011, le revenu fiscal moyen par unité de consommation a certes augmenté dans les Zus (+5,5 %), mais moins rapidement que sur l'ensemble du territoire métropo-

litain (+8,8 %). L'écart s'est presque constamment creusé au cours de la période. En fin de période, entre 2009 et 2011, ce revenu fiscal moyen par unité de consommation a stagné et même reculé entre 2010 et 2011, dans les Zus alors qu'il continuait de progresser partout ailleurs.

Figure 3. Évolution du revenu fiscal moyen par unité de consommation (en € constants 2004), entre 2004 et 2011 - Base 100 : année 2004.

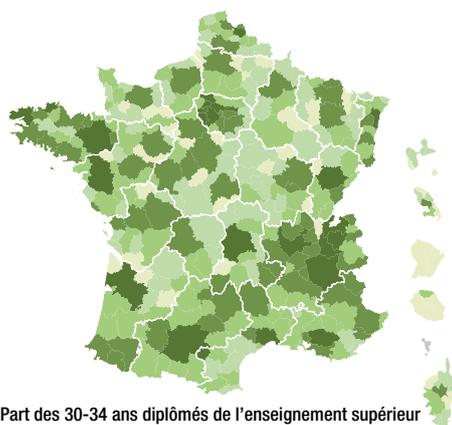


NIVEAU DE FORMATION : DE FORTES DISPARITÉS ENTRE TERRITOIRES

Les niveaux d'éducation varient fortement d'une région à l'autre. En 2013, en France métropolitaine, 44,1 % des 30-34 ans disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur, mais cette proportion varie de 32 % en Corse à 52,2 % en Île-de-France. À une échelle plus fine, celle des zones d'emploi, les disparités sont encore plus marquées. C'est autour des grandes agglomérations, attractives et dotées d'une offre de formation diversifiée, que les taux de diplômés du supérieur sont les plus élevés, avec plus de la moitié des 30-34 ans diplômés du supérieur.

Sources : revenus fiscaux localisés de 2004 à 2011 (Insee-DGFIP).
Champ : France métropolitaine.
Les données de revenu fiscal moyen à la Zus ne portent que sur les Zus de plus de 2 000 habitants (seuil de diffusion).
Traitements : Onzus.

Jeunes diplômés du supérieur

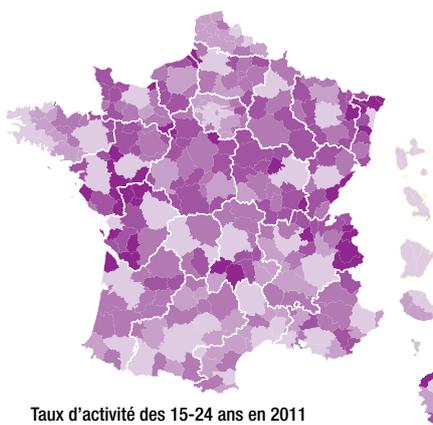


Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur en 2011 En % par zone d'emploi

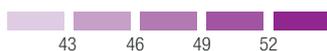


Données non disponibles

Taux d'emploi des jeunes

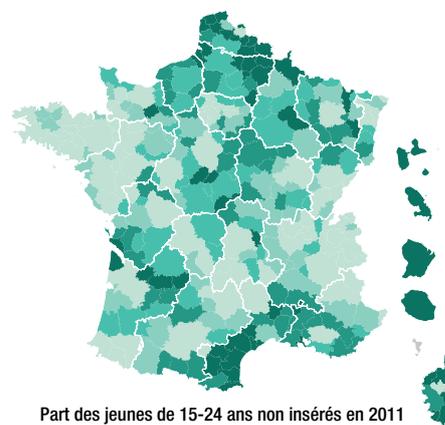


Taux d'activité des 15-24 ans en 2011 En % par zone d'emploi



Données non disponibles

Jeunes non insérés



Part des jeunes de 15-24 ans non insérés en 2011 En % par zone d'emploi



Données non disponibles

Sources : Insee, recensement population 2011, direction générale des Finances publiques (DGFiP) 2011.

À l'inverse, le faible niveau de qualification des jeunes adultes des zones d'emploi autour de Caen (Calvados), Reims (Marne), Orléans (Loiret), ou encore Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) trouve en partie son origine dans le déficit migratoire des jeunes, en particulier les plus diplômés. Dans les zones d'emploi méridionales, en particulier en Languedoc-Roussillon et en Corse, la forte attractivité – qui s'accompagne d'un développement davantage tourné vers l'économie présentielle – se traduit par des arrivées nombreuses de main-d'œuvre souvent peu qualifiée, tirant le taux de diplômés du supérieur à la baisse.

UN HANDICAP DE FORMATION QUI PERDURE POUR LES POPULATIONS DES ZUS

Dans les Zus, en 2012, la proportion de personnes de 15 à 64 ans avec un niveau d'étude supérieur au Bac est près de 3 fois plus faible que dans les unités urbaines environnantes (respectivement 12,9 % et 34,4 %). Ce retard des Zus en termes de niveau d'éducation s'observe également pour les résultats scolaires des élèves : le taux de réussite au brevet, en 2013, atteint 75,5 % dans les établissements situés en Zus contre 83,7 % dans ceux situés hors Zus. Au Bac général, les taux de réussite sont, dans toutes les filières, inférieurs d'environ 4 points en Zus. Ce retard en termes d'éducation et de qualification a des implications directes sur l'accès à l'emploi, le diplôme jouant partout, en particulier en période de crise, un rôle crucial. Les plus diplômés accèdent plus facilement à l'emploi, dans les Zus comme ailleurs. Cependant, les individus diplômés des Zus conservent de ce point de vue un handicap par rapport à ceux des autres quartiers urbains. Ainsi, à âge, sexe et origine équivalents, une personne disposant d'un diplôme supérieur au Bac et résidant en Zus a nettement moins de chance d'être en emploi qu'une personne résidant dans un autre quartier de l'unité urbaine (77,9 % contre 89,1 %).

DES JEUNES PEU PRÉSENTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

De plus en plus nombreux à poursuivre des études, les jeunes sont globalement peu présents sur le marché du travail. En 2011, 44 % des 15-24 ans sont actifs, c'est-à-dire en emploi ou au chômage. C'est dans les grandes métropoles, dotées de pôles universitaires, que les taux d'activité des jeunes sont les plus faibles. Dans les cantons peu denses, 54,9% des 18-24 ans sont actifs et 20,7 % sont en cours d'étude, ces pourcentages étant respectivement de 42,3 % et 36,9 % dans les cantons urbains. La poursuite d'études entraînant le plus souvent l'obligation de quitter les espaces ruraux isolés, les jeunes qui restent dans ces territoires ont dès lors une plus forte probabilité d'être actifs.

Dans les DOM, la faible proportion d'actifs parmi les jeunes (37,5 %) s'explique notamment par une forte part de jeunes non insérés (ni en emploi ni en études). En France, 16,6 % des jeunes de 15 à 24 ans sont dans cette situation, avec des écarts importants entre territoires : les jeunes non insérés sont relativement peu nombreux en Île-de-France, en Rhône-Alpes, au sud du Massif central, dans les Pays de la Loire et en Bretagne, à la différence des DOM, mais aussi du Nord et du Languedoc-Roussillon, où ils connaissent plus souvent cette situation.

Dans les Zus, le taux d'activité des jeunes est très faible (38,1% entre 15 et 24 ans, en 2013). Parmi ces actifs, une part relativement importante se trouve au chômage (42,1% contre 22,6 % dans le reste de l'agglomération), ce qui traduit des difficultés d'insertion professionnelle particulièrement prégnantes, en partie liées à leur niveau d'étude moins élevé. Dans ces quartiers, la proportion de jeunes non insérés est également très élevée, touchant plus d'un jeune de 15-24 ans sur quatre.

Enfin, lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes des Zus occupent très majoritairement des postes avec un faible niveau de qualification.

Auteur : Brigitte Baccaïni (CGET)

En savoir plus

Consulter les rapports 2014 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) et de l'Observatoire des territoires sur notre site : <http://www.cget.gouv.fr/ressources/publications-du-cget>

En couverture : Les Ulis © Pascal LEBRUN/CIT'images

Une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Directrice de publication : Marie-Caroline Bonnet-Galzy

Abonnez-vous à la collection **En Bref** :
info@cget.gouv.fr

Retrouvez la collection
En Bref
www.cget.gouv.fr

Suivez-nous
 @CGET_gouv
 /CGETgouv



cget